

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 juin 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3872)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL18

présenté par
M. Zumkeller, M. Demilly et M. Jean-Christophe Lagarde

ARTICLE 14 SEXIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit le maintien des tribunaux correctionnels pour mineurs, que l'article 14 *sexie* prévoit de supprimer.